

Circonscription ASH 2

Dossier suivi par :

Laëtitia JIMENEZ

IEN ASH 2

Tél : 02 51 81 69 43

Mél : ce.0440427a@ac-nantes.fr

BP 72616 - 44326 Nantes CEDEX 3

Nantes, le 13 avril 2023

L'Inspectrice d'Académie, Directrice académique
des services de l'Education Nationale,

à

Mesdames les Directrices et Messieurs les
Directeurs d'école

s/c

Mesdames les Inspectrices et Messieurs les
Inspecteurs de l'Education nationale de
circonscription

Objet : Déploiement du Livret parcours inclusif (LPI) dans la perspective de la rentrée 2023

De la concertation « Ensemble pour une École inclusive » est né le livret parcours inclusif (LPI), outil numérique facilitant le suivi du parcours scolaire des élèves pouvant rencontrer des besoins éducatifs particuliers.

L'application, qui vous a été présentée en circonscription depuis le début de l'année 2023, fait l'objet d'un déploiement régulier. Les gevasco premières demandes puis les PPRE sont désormais ouverts sur cet espace, qui constituera prochainement le seul accès aux dispositifs de suivi du parcours des élèves.

Dans la perspective de la prochaine rentrée scolaire, deux situations appellent à renseigner le LPI avec complétude. Cela concerne les élèves actuellement scolarisés en CM2 et les élèves qui seraient soumis à un changement d'école. Dans ces deux situations, les aménagements et adaptations ainsi que les dispositifs (gevasco première demande, PPRE en cours) sont nécessairement renseignés dans l'application LPI avant le 30 juin 2023. J'attire tout particulièrement votre attention sur les PPRE passerelles qui seront accessibles via le LPI, par les professeurs de collège dès que la bascule de Onde dans Siècle sera opérée.

Je sais pouvoir compter sur votre engagement pour l'accompagnement et le suivi du parcours des élèves.

Je vous prie d'agréer, Mesdames les Directrices et Messieurs les Directeurs, l'assurance de toute ma considération.

La Directrice académique

Patricia GALEAZZI

